



Le CNCS à Ste Evette au centre d'une polémique qui n'aurait pas lieu d'être

Depuis maintenant plus de deux ans, la Municipalité d'Esquibien souhaite mettre aux normes et développer le Centre Nautique du Cap Sizun (CNCS) hébergé par la commune dans l'anse de Ste Evette.

L'ASELE soutient pleinement cette démarche.

En revanche, le développement de ce centre nautique, qui prévoit essentiellement de nouveaux vestiaires et surtout une importante voilerie, pose problème quant à son implantation.

La Municipalité en est à son 4^{ème} projet et se heurte à l'opposition des riverains et des associations qui reprochent à ce dernier projet d'altérer gravement l'environnement immédiat de la chapelle de Ste Evette qui constitue un élément remarquable et choyé du patrimoine de la commune.

Devant l'hostilité soulevée par ce dernier projet, Monsieur le Maire a, le 7 décembre dernier, informé son Conseil Municipal de sa décision de solliciter la médiation du Préfet.

Parallèlement il a déclaré, dans la presse, qu'il avait décidé de maintenir son projet dans l'état, sans tenir compte des avis des associations qui se sont mobilisées sur la question.

Pourtant, sur le fond, il n'y a aucune opposition des associations et tout particulièrement de l'ASELE sur le principe d'un relogement du CNCS, bien au contraire ! Les locaux actuels sont bien trop exigus et vétustes et malgré ces conditions précaires le Centre a su développer son activité au bénéfice tant des jeunes habitants du Cap que des vacanciers. La décision du Maire de doter le Centre de locaux mieux adaptés est donc bienvenue et saluée par tous.

En fait l'opposition des riverains et l'extrême réserve des associations portent sur le bâti lui-même et son implantation aujourd'hui envisagée. Ils constitueraient une verrue insupportable sur le site de Ste Evette qui mériterait, au contraire, d'être embelli. Implanté sur la plage exactement en face de la chapelle, d'une longueur totale de 30 m et avec une hauteur du toit d'environ 4,50 m au-dessus de la route, ce bâtiment constituerait un important obstacle visuel très malvenu. La chapelle de Ste Evette, patronne des pêcheurs de la Baie d'Audierne, ne serait alors plus en relation directe avec la mer comme ses bâtisseurs l'avaient voulu. Cet élément remarquable du rare patrimoine de la commune serait définitivement gâché.

Si aucune autre solution n'était possible, il faudrait sans doute se résoudre à sacrifier l'environnement et le patrimoine au bénéfice de l'activité nautique. Mais ce n'est pas le cas ! Nos associations ont travaillé pour faire émerger des pistes de solution dont une apparaît particulièrement prometteuse. Elle devrait bien sûr faire l'objet d'une étude sérieuse qui impliquerait toutes les parties concernées...

N'est-il pas temps de renoncer à une polémique stérile pour vite examiner une alternative plus respectueuse du site et le faire, enfin, dans la plus grande concertation afin d'éviter les déconvenues : rencontrer et écouter les riverains immédiats, impliquer les associations et, bien sûr, consulter les commissions environnement et urbanisme de la Mairie ?

Le refus du compromis de la part de la municipalité a conduit, sur le projet d'urbanisation du LEZONGAR, à une situation conflictuelle qui est maintenant entre les mains des juges... Evitons pareil écueil et recherchons l'issue heureuse tant attendue pour notre Centre Nautique...

Quoi qu'il en soit, l'ASELE ne manquera pas d'interpeller à ce sujet les candidats aux prochaines élections municipales, afin de s'assurer que ce dossier soit parmi les premiers à être pris en charge par l'équipe qui sortira des urnes, de façon à ce que les usagers du CNCS n'aient pas davantage à pâtir de cette malheureuse affaire.

